



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

## SEANCE EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Présents : 49Votants : 62Pouvoirs : 13 (cf. liste annexe)Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈSDate de la convocation du Conseil de Communauté : 28 novembre 2025Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des fêtes de Champetières

Délibération n°37

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 À L'ASSOCIATION « FOYER RURAL DE VALCIVIÈRES »**

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération du conseil de communauté le 2 février 2023, et mis à jour par délibération le 6 juin 2024,

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la mise en place d'une enveloppe « vie associative », qui a pour but d'apporter une aide exceptionnelle aux associations du territoire. Il fait part de la demande de subvention de l'association « Foyer Rural de Valcivières » qui sollicite la communauté de communes pour obtenir une aide pour l'organisation des 80 ans de l'association.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 500 € pour l'organisation des 80 ans de l'association ;
- de préciser que les crédits sont ouverts au budget primitif 2025 ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 15 décembre 2025

